

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC
COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2015
A 17 h
COMPTE RENDU DE SEANCE

Aujourd'hui, le Treize du Mois d'Octobre de l'An Deux Mil Quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Médoc s'est réuni, à la Salle des Fêtes de la Mairie de St Laurent Médoc, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

- *Date de convocation : 05/10/2015*
- *Date d'envoi à la presse : 05/10/2015*
- *Date d'affichage : 05/10/2015*

Pour les 3 communes de la CUB : J. Marie DELUCHE – Pierre LABORDE - Marc VERDIER - Serge TOURNERIE -

Pour les Communautés de Communes :

- **CdC Pointe Médoc** : F. LAPORTE – V. CHAMBAUD – G. COUTREAU – J. BIDLUN – JP. DUBERNET
- **CdC Médoc Estuaire** : C. COLMONT-DIGNEAU – N. RAIMOND – Ch. SAUVAGE – B. SIMIAN -
- **CdC La Médullienne** : C. LAGARDE – A. CAPDEVIELLE – M. ZANINETTI – D. PHOENIX – M. FUCHS
- **CdC Centre Médoc** : JM. FERON - M. SAINTOUT – Y. PARROT – J. MINCOY – R. JARRIS -
- **CdC Lacs Médocains** : H. SABAROT – D. FEVRIER – C. MATHE – L. PEYRONDET - J. BOISSON – M. BAUER
- **CdC Cœur Médoc** : S. CIMBRON – D. FERNANDEZ - Th. FAUGEROLLES – JB. HENRY – A. PIERRARD

Etaient également présents : V. COMMUN, Sous-Préfète de Lesparre Médoc - Jean-Jacques CORSAN, Conseiller Régional - Commandant CAUREZ du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde – Madame PELISSIE, Intervenante Sociale VICT'AID, Commandant de Gendarmerie DEZEURE – F. AUDARD

Absents Excusés : X. PINTAT - Pascale GOT, Députée – Pierre AUPERT - D. JAFFRELOT – N. DUCOURTIOUX - S. FOURTON - B. GUIRAUD – J. VEIGA – A. TEYNIE – A. CASTAING -

Pouvoirs : (2)

- Nadine DUCOURTIOUX, pouvoir à B. SIMIAN
- Jésus VEIGA, pouvoir à M. ZANINETTI
- Annie TEYNIE, pouvoir à Ch. LAGARDE

ORDRE DU JOUR

- Intervention Sous-Préfecture de Lesparre : Présentation du dispositif d'intervenante sociale de gendarmerie (ISG),
- Installation des nouveaux délégués,
- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 Juillet 2015,
- Adoption des plans de financement « Animation 2015 » dans le cadre du Contrat Territorial Unique avec la Région Aquitaine,
- LEADER : lancement de la démarche et du portage d'un GAL Médoc/DM : crédits animation 2015,
- Contrat de Destination Touristique en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux : participation 2015 du Pays Médoc,
- Renouvellement des représentants du Pays au SAGE des Lacs Médocains,
- Adhésion à l'ARBA (Agence Régionale pour la Biodiversité Aquitaine),
- Informations Plateforme : CLIC et enquête « communes et besoins sociaux »,
- Questions diverses

DEROULEMENT DE SEANCE

Le Président en exercice, Henri SABAROT, ouvre la séance : « Chers Collègues, le quorum est largement atteint. Je voudrais accueillir les différents intervenants qui vont présenter le dispositif d'Intervenante Sociale de Gendarmerie : Commandant CAUREZ du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde – Madame PELISSIE, Intervenante Sociale VICT'AID, et le Commandant de Gendarmerie DEZEURE».

«La présence des travailleurs sociaux dans les services de sécurité a été expérimentée dans les années 90. Une décision du Conseil de sécurité intérieure du 19 Avril 1999 prévoit leur installation dans les commissariats, puis en 2004, au sein de la Gendarmerie Nationale. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes victimes de violences par un accompagnement adapté. Ils sont mobilisés à l'occasion des interventions des forces de l'ordre à domicile ou sur présentation spontanée des victimes. Ils établissent un relais avec les différents services sociaux du territoire sur les sujets liés aux difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'un individu ou d'une famille. Il s'agit de professionnels avec une licence de psychologie, ou un diplôme de travailleur social délivré par l'Etat, complété par une expérience professionnelle et une sensibilisation au champ juridique. Ils sont installés dans l'unité d'arrondissement (compagnie) de la gendarmerie, dans un espace qui leur est dédié. Un véhicule leur est mis à disposition pour leurs déplacements. Ce dispositif est financé à 50 % par le FIPD, le restant relevant d'une contribution locale ».

Statistiques de l'arrondissement de Lesparre

(de Janvier à Septembre 2015) :

- Faits de violences coups et blessures : 79,
- Faits de chantage : 24
- Faits de harcèlements : 04
- Faits de mauvais traitement sur enfants : 14



V. COMMIN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lesparre : « Le dossier est à présenter pour fin Janvier. Les fonds sont à trouver et le montage juridique à formaliser».

Merci pour ces interventions. Nous déroulons à présent l'ordre du jour du Conseil Syndical.

Installation nouveau délégué CdC Médullienne :

H. SABAROT, Président : « La CdC Médullienne nous a envoyé sa délibération pour la nomination d'Alain CAPDEVIELLE, délégué titulaire en remplacement de Christian THOMAS, décédé. Le total de délégué est inchangé (6 titulaires/3 suppléants). C'est avec plaisir que je t'accueille au Pays ».

ADOPTION COMPTE RENDU PRECEDENTE ASSEMBLEE (08 JUILLET 2015)

Le Président demande à l'assemblée la validation du compte-rendu :

- Séance du 08 Juillet 2015 : Pas d'objection particulière, de vote contre, d'abstention – Compte-rendu adopté.

H. SABAROT : « Lors du précédent Conseil Syndical, vous avez adopté l'avant-projet de Charte de PNR. Nous allons vous remettre un exemplaire que nous avons finalisé durant l'été ».

Le document papier daté du 7 Juillet et envoyé à la Région Aquitaine pour un passage en CP du 19 Octobre 2015 est distribué en séance aux participants.

**CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE AVEC LA REGION : ADOPTION DES PLANS DE FINANCEMENTS
« ANIMATION 2015 »**

Présentation Henri SABAROT, Président du Pays Médoc

- Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 8/07/2015 -02 fixant les axes du nouveau Contrat Territorial Unique du territoire médocain avec la Région Aquitaine,
- Vu le dossier concernant la convention cadre du Contrat Territorial Unique - envoyé le 10 Septembre 2015 aux services de la Région, ainsi que les fiches projets concernant les différentes animations portées par le Pays en 2015,
- Vu les lettres de saisines expédiées le 11 Septembre 2015,
- Considérant que ces dossiers vont être présentés en Commission Permanente du Conseil Régional d'Aquitaine le 19 Octobre 2015,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter les plans de financements 2015 concernant les différentes animations 2015 portées par le Pays, prévues dans le Contrat Territorial Unique, détaillées comme suit :

EXERCICE 2015	BASES	EUROPE	REGION	DEPARTEMENT	AUTRES	PAYS
<u>Animations</u>						
<i>Ingénierie Economique Spécifique (structuration touristique de la Destination Médoc)</i>	<u>49 250,00</u>		10 000,00	24 000,00	0,00	15 250,00
<i>Ingénierie Economique principale/ Chef de projet Pays</i>	<u>58 632,00</u>		10 000,00			48 632,00
					<u>(CAF/MSA/ ARS)</u>	
<i>Ingénierie des projets de santé/ Plateforme de Développement Sanitaire et Sociale</i>	<u>49 728,00</u>		10 000,00	7 083,33	18 333,33	14 311,33
		<u>(FEADER)</u>				
<i>Ingénierie animation du programme LEADER (Sept-Déc 2015)</i>	<u>13 594,00</u>	7 205,00	3 400,00	0,00	0,00	2 989,00
<u>TOTAL</u>	<u>171 204,00</u>	<u>7 205,00</u>	<u>33 400,00</u>	<u>31 083,33</u>	<u>18 333,33</u>	<u>81 182,34</u>

Le Conseil Syndical du Pays Médoc sollicite les subventions pour l'année 2015.

- Approuve le contenu et les modalités et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier.

Résultats du vote : Abstention : 0 ; Vote contre : 0

Délibération adoptée.

« Je voudrais vous présenter Caroline PINTO embauchée le 15 Septembre 2015, et qui aura en charge l'animation de ce programme. Elle a animé le programme préalablement porté par le SMIDDEST, aujourd'hui porté par le Pays ».

F. LAPORTE : « Après examen et audition, la Région Aquitaine (Autorité de Gestion des fonds européens) a retenu notre candidature avec une enveloppe de 1.6 M€ attribuée au territoire sur 6 ans. Maintenant, il convient de gérer ces fonds. La structure porteuse du programme est désignée sous l'appellation GAL (Groupe d'Action Locale).

Elle est dotée d'un comité de programmation dont la fonction est de sélectionner et programmer les projets (30 membres au total : 14 élus titulaires/16 acteurs privés). Les fonds liés à LEADER interviendront sur des actions de développement répondant à la stratégie élaborée pour la candidature.

Pour la sphère publique (14 élus titulaires) :

- 2 représentants élus titulaires/2 suppléants par CdC qui seront désignés par chaque CdC,
- Le SMIDDEST (1 titulaire/1 suppléant),
- Le Pays Médoc (1 titulaire/1 suppléant).

Pour la sphère privée (16 membres titulaires) :

- Organismes dans le champ du développement économique,
- Organismes de l'agriculture et de l'éducation à l'environnement,
- Organismes dans le champ du tourisme,
- Organismes dans le champ de la cohésion sociale.

L'objet de cette délibération est de le nommer. Je vous propose de l'appeler : GAL MEDOC et de vous prononcer sur le démarrage du programme ».

Texte de la délibération :

- Vu la délibération n°01/09/2014-03 fixant les termes d'une candidature LEADER portée par le Pays Médoc,
- Vu la validation des orientations de la candidature LEADER sur l'entrée thématique « territorialisation de l'économie » passée en Décembre 2014,
- Vu la candidature à l'Appel à projet déposée par le Pays Médoc le 15 Décembre 2014, qui a été acceptée par réponse du Conseil Régional d'Aquitaine en date du 8 Juin 2015,
- Vu l'enveloppe FEADER octroyée au territoire pour la conduite de la stratégie économique intitulée « **Vers une activation des ressources territoriales du Médoc** » s'élevant à 1,6 M€ sur la période des 6 ans que constitue le programme,
- Vu le recrutement de la Chargée de Mission en date du 15/09/2015 pour assurer l'animation et la conduite de la mission LEADER,

La gouvernance du programme LEADER et l'attribution des fonds sera organisée par un Comité de Programmation constitué pour moitié de membres privés et pour moitié de membres publics.

En vue de la préparation du conventionnement avec la Région Aquitaine : Autorité de Gestion des fonds européens 2015-2020, afin que le programme devienne opérationnel sur le territoire, Monsieur Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur le démarrage de l'opération.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- Le démarrage de l'opération LEADER à compter du recrutement le 15/09/2015,
- Le portage d'un GAL qui sera intitulé « GAL Médoc »,
- D'approuver les modalités et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier.

Délibération adoptée.

**LEADER : DECISION MODIFICATIVE N°1 : OUVERTURE DES CREDITS D'ANIMATION 2015
(DEPENSES/RECETTES)**

Présentation Henri SABAROT, Président du Pays Médoc

Texte de la délibération :

- Le Comité Syndical réuni ce jour en assemblée ordinaire,
- Vu le démarrage de l'opération LEADER voté précédemment,
- Vu le recrutement de la Chargée de Mission « LEADER » effectif à compter du 15 Septembre 2015,
- Vu la saisine portant sur l'animation du Programme LEADER validé par la Région et le plan de financement 2015 adopté,
- Vu le vote du BP 2015 où le programme LEADER n'avait pas été enregistré dans l'attente de la sélection des candidatures,
- Constatant que des nouveaux crédits (dépenses/recettes) sont à inscrire pour un montant au prorata sur le reste de l'année 2015 et qu'il convient de le régulariser,

Monsieur le Président propose la DM suivante :

Désignation des articles		Sens	Augmentation des DEPENSES inscrites au BP	Augmentation des RECETTES Inscrites au BP
Article / Chapitre	Intitulé des comptes		Montant	Montant
<u>Chap. 74 :</u>		R		
Art. 7477 – F 94	- Budget communautaire/fonds structurels			+ 7 205.00 €
Art. 7472 – F 94	- CONSEIL REGIONAL	R		+ 3 400.00 €
Chapitre 011 :	Charges à caractère général	D	+2 989.00 €	
Art 6064 - F 94	Fournitures de bureau		1000.00 €	
Art 6132 – F 94	Locations immobilières		300.00 €	
Art 6135 - F 94	Locations mobilières		289.00 €	
Art 6156 - F 94	Maintenance		500.00 €	
Art 6251 – F 94	Frais déplacement		500.00 €	
Art 6261 – F 94	Frais d'affranchissement		200.00 €	
Art 6262 – F 94	Frais télécommunication		200.00 €	
Chapitre 012 :		D	10 605.00 €	
Art. 6332 – F 94	Cotisar° CNFPT/CDG...		176.42 €	
Art. 64131 – F 94	Rémunération		7 485.01 €	
Art 6451 – F 94	URSSAF		2 240.00 €	
Art. 6453 – F 94	IRCANTEC		212.10 €	
Art. 6454 – F 94	ASSEDIC		411.47 €	
Art 6475 - F 94	Médecine du travail		80 €	
Chap 022	Dépenses imprévues	D	-2 989.00 €	
Total Fonctionnement			+ 10 605.00 €	+ 10 605.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De valider la DM n°1 : ouverture des crédits d'animation 2015,
- D'engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier,

Délibération adoptée

Le Président H. SABAROT poursuit en donnant une information complémentaire sur l'opération de restructuration foncière forestière : «Le dossier tardait à se clôturer en raison de différents problèmes rencontrés en cours d'exécution. Je suis en mesure de vous annoncer qu'il est à présent terminé. Je voudrais sur ce dossier adresser mes remerciements à Madame La Sous-Préfète et à ses services et à Nadia LABARERE pour leurs énergies».

CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE BORDEAUX : PARTICIPATION 2015 DU PAYS MEDOC

Présentation Henri SABAROT, Président du Pays Médoc

Texte de la délibération :

- Vu la candidature à l'appel à projet « Contrat de destination » des différents partenaires réunis autour de l'Office de Tourisme de Bordeaux Métropole retenue par le Ministère des Affaires Etrangères,
- Vu la signature officielle du contrat cadre et la signature par le Président du Pays le 16 Décembre 2014 qui engage le Pays Médoc au même titre que l'ensemble des partenaires (Atout France, Direccte Aquitaine, Bordeaux Métropole, CRTA, CG33, ADT de la Gironde, GPMB, Aéroport de Bordeaux Mérignac, Direction Régionale de la SNCF, Pays Médoc, Communes de St Emilion, Libourne, Blaye, Pauillac, Arcachon, Cadillac, OT de Cognac, Cité des Civilisations du Vin, CIVB, SMIDDEST, OT CdC de Montesquieu), dont le porteur de projet est l'OT de Bordeaux (devenu OT de la Métropole Bordelaise en Juillet 2015),
- Vu le programme validé par le Comité de Pilotage du 13 Janvier 2015 où un plan d'action a été arrêté,

Le Contrat de Destination Bordeaux a pour objectif d'associer les acteurs du tourisme de la métropole et de ses territoires voisins autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre plus mieux structurée et plus visible sur le plan international.

Les axes de développement du contrat de destination sur lesquels les partenaires s'engagent à porter des actions en commun concernent :

- L'élaboration d'une stratégie de marque touristique prenant appui sur la renommée de Bordeaux et promouvant les territoires voisins associés,
- L'organisation de l'offre de tourisme fluvial,
- L'organisation de l'offre oenotouristique,
- Le Budget Prévisionnel 2015 est présenté comme suit :

	Dépenses TTC en 2015
Etude Atout France	45 000 €
Site Portail Fluvial	30 000 €
Site CCV	40 000 €
Observation	10 000 €
Promotion	10 000 €
RH	10 000 €
TOTAL	145 000 €

Partenaires	Contribution Année 1
Etat (DGE)	30 000 €
Office de Tourisme Bordeaux Métropole	30 000 €
CG33	25 000 €
SMIDDEST	10 000 €
CIVB	15 000 €
CCV	10 000 €
Aéroport de Bordeaux Mérignac	10 000 €
CRTA	5 000 €
Pays Médoc	5 000 €
Grand Port Maritime de Bordeaux	10 000 €
Atout France	15 000 €
TOTAL	145 000 €

Le Président demande l'autorisation au Conseil Syndical pour le versement de la quote-part de participation 2015 au Contrat de Destination pour la valorisation de la « Destination Bordeaux » pour un montant de 5 000€, telle que présentée le 7/08/2015 par l'Office de Tourisme de Bordeaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De donner l'autorisation pour le versement de la quote-part de participation 2015 de 5000 €,
- D'engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier,

Délibération adoptée

NOTA BENE : Le plan de financement ci-dessus comportait des erreurs. Un nouveau plan de financement nous a été envoyé depuis par l'OT de Bordeaux (cf copie annexée ci-dessous) :

CONTRAT DE DESTINATION 2015			
DEPENSES		FINANCEMENTS	
AXES	Année 1 (€)	CONTRACTANTS	Année 1 (€)
Actions de promotion	5 000	Etat (DGE)	25 000
Portail œnotourisme bordeauxwinetrip.com	45 000	CRT Aquitaine	8 333
Portail tourisme fluvial croise-bordeaux.com	13 000	Conseil Général / ADT Gironde	25 000
Diagnostic et choix de marque	37 000	OT Bordeaux Métropole	11 667
Mise en place d'un observatoire touristique	0	SMIDDEST	5 000
Ressources humaines	20 000	Pays Médoc	5 000
		CIVB - Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux	10 000
		Cité du Vin	10 000
		Aéroport de Bordeaux-Mérignac	10 000
		Grand Port Maritime de Bordeaux	10 000
		Atout France	0
TOTAL ANNEE 1	120 000		120 000

Chrystel COLMONT : « Ce programme participe à la promotion de la Destination Bordeaux dans son ensemble (y compris les territoires voisins). Il s'agit de la promotion des 6 routes des vins (dont celle du Médoc), à travers une plateforme internet disponible sur les bornes interactives de la Cité du Vin».

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLE DES LACS MEDOCAINS

Présentation Henri SABAROT, Président du Pays Médoc

Texte de la délibération :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Lacs Médocains a été renouvelée le 2 Novembre 2009.

Le mandat de six ans des représentants désignés au collège n°1 de cette commission arrivera à son terme le 2 Novembre prochain. Elle sera en conséquence renouvelée intégralement comme nous en a informé la DDTM dans sa lettre du 18/08/2015,

Le Pays était représenté à cette commission par Jean-Marie FERON, Président de la Communauté de Communes du Centre Médoc et Président de SIBV de St Laurent Médoc Gargouilh et Grand Crastiau à la CLE du SAGE des Lacs Médocains,

La DDTM nous demande soit de reconduire le mandat de l' élu qui nous représente actuellement, soit de désigner un nouveau représentant.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler le mandat de Jean Marie FERON, Président de la Communauté de Communes du Centre Médoc et Président de SIBV de St Laurent Médoc Gargouilh et Grand Crastiau à la CLE du SAGE des Lacs Médocains,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- De renouveler le mandat de Jean-Marie FERON à la CLE du SAGE des Lacs Médocains,
- D'engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier,

Délibération adoptée

Texte de la délibération :

L'ARBA est une association régionale de partenaires qui vise à mettre en réseau les acteurs et la connaissance en matière de biodiversité afin de :

- *Valoriser la connaissance de la biodiversité régionale,*
- *Identifier les enjeux liés à la préservation de la biodiversité régionale,*
- *Promouvoir les actions et les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité,*
- *Organiser les échanges entre les acteurs régionaux,*
- *Sensibiliser et informer tous les publics aquitains.*

Le rôle de la biodiversité dans le fonctionnement du monde vivant (ressources génétiques naturelles et cultivées, milieux marins, milieux terrestres, naturels ou exploités) duquel nous dépendons a été démontré. Il s'agit donc d'une ressource à préserver et un enjeu crucial pour nos sociétés.

Le territoire médocain est particulièrement riche en matière de biodiversité, ce qui lui permet, entre autre, de pouvoir postuler à une démarche de reconnaissance en Parc Naturel Régional. Il semble donc pertinent de s'associer à la démarche de mise en réseau proposée par l'ARBA, au même titre de que les autres PNR de la Région.

En conséquence, le Président propose aux délégués du Conseil Syndical l'adhésion annuelle à cette association pour un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- *D'adhérer à l'ARBA pour un montant annuel de 100 €,*
- *D'engager toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier,*

Délibération adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Jacques CORSAN : *« Je voudrais simplement informer le Conseil Syndical que l'avant-projet de Charte de PNR sera présenté en Assemblée Plénière à la Région le 19 Octobre prochain. Il sera certainement voté mais il faudra être attentif aux différentes remarques ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée.

2^{ème} partie : Signature Officielle CTG



Henri SABAROT, Président du Pays Médoc :

« Par la signature de cette 2^{ème} Convention Territoriale Globale (CTG) sur 4 ans (2015-2018) entre toutes les CdC de la presqu'île (la CdC de la Pointe du Médoc nous a rejoints), la CAF, la MSA (nouveau signataire) et le Pays Médoc, c'est une volonté politique et institutionnelle forte qui s'exprime. Elle montre l'intérêt à travailler ensemble pour un projet social de territoire tout en tenant compte des particularités locales.

Ce partenariat affirmé, conforté et doté de moyens supplémentaires (enveloppe de la CAF qui passe de 67 000 à 153 435 € / an + enveloppe de la MSA de 15 000 €) permettra de répondre aux besoins du territoire par des actions collectives complémentaires aux dispositifs de droit commun.

Il faut souligner que cette forme de contractualisation à l'échelle d'un grand territoire reste unique sur le Département.

Le projet de création du Parc Naturel Régional du Médoc, dont l'ambition est décrite dans l'Avant-Projet de Charte, porte une attention particulière au développement à la fois économique et social du territoire. A travers les fonds européens LEADER, les diverses contractualisations avec la Région et bientôt le Département, et maintenant le renouvellement de la CTG, le Pays Médoc contribue à mobiliser les outils nécessaires au développement d'actions adaptées aux problématiques et aux potentiels locaux.

Cette convention nous offre une opportunité pour expérimenter des actions dans le sens des objectifs que nous nous sommes fixés collectivement dans le cadre de la stratégie territoriale que nous avons écrite durant cette année :

- *Construire un vivre-ensemble harmonieux grâce à diverses actions culturelles, sociales et familiales permettant d'enrichir et d'affirmer l'identité médocaine,*

- Favoriser des solidarités de proximité et intergénérationnelles, les liens entre nouveaux et anciens habitants

Autant d'actions qui restent à faire émerger pour aider chaque habitant à trouver sa place, contribuer à lutter contre l'isolement et œuvrer, de manière plus large, à la cohésion sociale ».

➤ **Présentation diaporama CTG (C. GARNIER CAF/D. RANSINANGUE/A. HOCHEUX, Pays Médoc) :**



Qu'est-ce que la CTG ?

C'est une opportunité pour les collectivités de développer des projets spécifiques répondant à leurs besoins et n'émergeant pas sur les dispositifs de droit commun, avec des cofinancements CAF et MSA.

L'évaluation de la 1ère contractualisation (2011-2014) a montré que la CTG :

- Favorise la mise en réseau des acteurs,
- Offre l'occasion d'échanger sur différents sujets,
- Permet un rapprochement entre élus et techniciens,
- Contribue à une meilleure connaissance des actions menées entre les autres territoires (effet rassurant sur des problématiques partagées, source d'inspiration...),

Les 5 Axes de la CTG :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- Inscrire les offres de service dans les territoires (favoriser l'accès aux droits)

Cofinancement des actions :

- **CTG 2011-2014 :** Financement 50 % CdC – 50 % CAF
- **CTG 2015-2018 :** Si les seuls financeurs sont les signataires de la CTG : 50 % CAF, 30 à 50 % CdC, 0 à 20 % MSA. Si co-financement d'un autre acteur : la participation des signataires de la CTG sera calculée sur le reste à charge.

Christophe DEMILLY, Directeur de la CAF : « Monsieur Le Président du Pays, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes, Monsieur Le Président de la MSA, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que nous, CAF de la Gironde, signons aujourd'hui le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec le Pays Médoc, l'ensemble des Communautés de Communes et la Mutualité Sociale Agricole. C'est un partenariat historique qui nous lie et nous implique tous par cet engagement fort et réciproque. Et je note avec intérêt la richesse du partenariat et la démarche participative des acteurs du territoire. Plusieurs axes de travail ont été fixés conjointement avec le Pays pour la période 2015-2018. Nous nous préoccupons principalement de la petite enfance, de la jeunesse, de l'insertion et de l'emploi, du logement et de l'animation sociale locale. La CAF de la Gironde soutient fortement l'idée de développement d'une participation solidaire et citoyenne dans les projets du Pays. Après tout, qui mieux que les habitants connaissent leurs propres besoins ? Je souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont permis non seulement la signature de cette convention mais également celles et ceux qui mettront, j'en suis sûr, tout en œuvre pour sa réussite. Je vous remercie ».



Discours Monsieur COMBES, Directeur Adjoint de la MSA :

« Madame la Sous-Préfet, Madame la Députée et Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller Départemental, Monsieur le Président du Pays Médoc, Madame la Directrice du Pays, Messieurs les Présidents des Communautés des Communes, Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je représente aujourd'hui pour la signature de cette Convention Territoriale Globale, notre nouveau Président, Monsieur Alain DUC et notre nouveau Directeur, Monsieur Daniel ABALEA.

La Mutualité Sociale Agricole a des partenariats ancrés avec l'ensemble des signataires de cette CTG. La Caisse d'Allocations Familiales bien sûr, sur le champ des politiques familiales et plus particulièrement les domaines de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Parentalité. Les Communautés de Communes avec lesquelles nous sommes signataires pour la plupart de Contrats Enfance Jeunesse ou avec lesquelles nous travaillons étroitement dans le champ gérontologique, en particulier sur l'Aide aux Aidants familiaux et les projets de MARPA.

Depuis plusieurs années maintenant, la MSA et le Pays Médoc ont développé un partenariat actif et coordonné via la Plateforme de Développement Sanitaire et Social.

En juin 2012, nous avons souhaité valoriser ce partenariat par la signature d'une convention bipartite pour la période 2012-2015 véritable engagement partenarial pour une action sociale partagée.

Ce contrat structurant nous a ainsi permis de déterminer les axes des politiques d'actions sociales que nous avons co-portées, développées et pérennisées sur le Pays Médoc, d'ancrer la coopération entre nos deux organismes et de définir un projet stratégique de territoire, porteur des politiques sociales et familiales de la Mutualité Sociale Agricole et du Pays Médoc.

Objectifs autour desquels nous travaillons de même en étroite collaboration avec nos partenaires associatifs et institutionnels, notamment la CAF avec laquelle nous nous retrouvons sur des objectifs similaires et qui n'a pas manqué de nous associer aux travaux de cette Convention Territoriale Globale que nous signons aujourd'hui. La Convention Territoriale Globale, dispositif créé par la CNAF en lien avec la CAF Gironde, s'inscrit de la même façon dans un cadre pluriannuel avec une recherche de cohésion sociale, de cohérence et d'équilibre territorial autour de thématiques communes et prioritaires. Elle permet de soutenir des actions répondant à des besoins locaux spécifiques ne relevant pas des financements de droit commun.

Nous arrivons au terme de notre Convention MSA / Pays Médoc et nous nous retrouvons dans les finalités, les objectifs et les ambitions que vous-mêmes portez.

Grâce à notre réseau d'élus, nos équipes de travailleurs sociaux, nous sommes en capacité de diagnostiquer des problèmes, identifier des ressources, développer des synergies d'acteurs du territoire, monter des projets utiles, tisser du lien et donner -ou redonner- du sens à nos interventions.

Nous associer à cette nouvelle CTG a donc paru naturel et nécessaire à notre Conseil d'administration qui a décidé en début d'année 2015 de rejoindre votre démarche.

Des modalités de fonctionnement ont été définies collégialement, un budget a été voté.

Nous sommes dans les premières caisses MSA à signer une CTG. Cette expérience nous servira de base pour des développements ultérieurs sur d'autres territoires girondins. La CTG nous paraît, un outil intéressant de gouvernance territoriale collective sur le champ des politiques sociales familiales. En effet, à partir d'un projet social territorial partagé à l'échelle du Médoc et des axes de la politique sociale et familiale de la CAF, cette Convention nous paraît le cadre adapté pour entreprendre des actions qui s'inscriront au croisement de nos priorités respectives pour tout le champ de la branche Famille.

Notre partenariat en sera renforcé et confortera une réelle politique de développement.

Sur le champ gériatologique nous envisageons bien entendu d'autres types de partenariat avec le Pays Médoc.

Notre nouveau Plan d'Action Sociale pour les années 2016-2020, nous permettra, n'en doutons pas, d'ancrer encore davantage ce partenariat autour de notre volonté partagée de prendre en compte la dimension humaine dans les évolutions à venir et d'agir ensemble autour de valeurs communes auxquelles nous croyons et qui nous attachent : prévention, proximité, solidarité, partage et développement.

Je vous remercie de votre attention »

A l'issue de ces présentations, l'ensemble des signataires de la CTG (Pays, 6 CdC du Médoc, CAF et MSA) ont signé les exemplaires de la convention.